



La biopsie de villosités placentaires

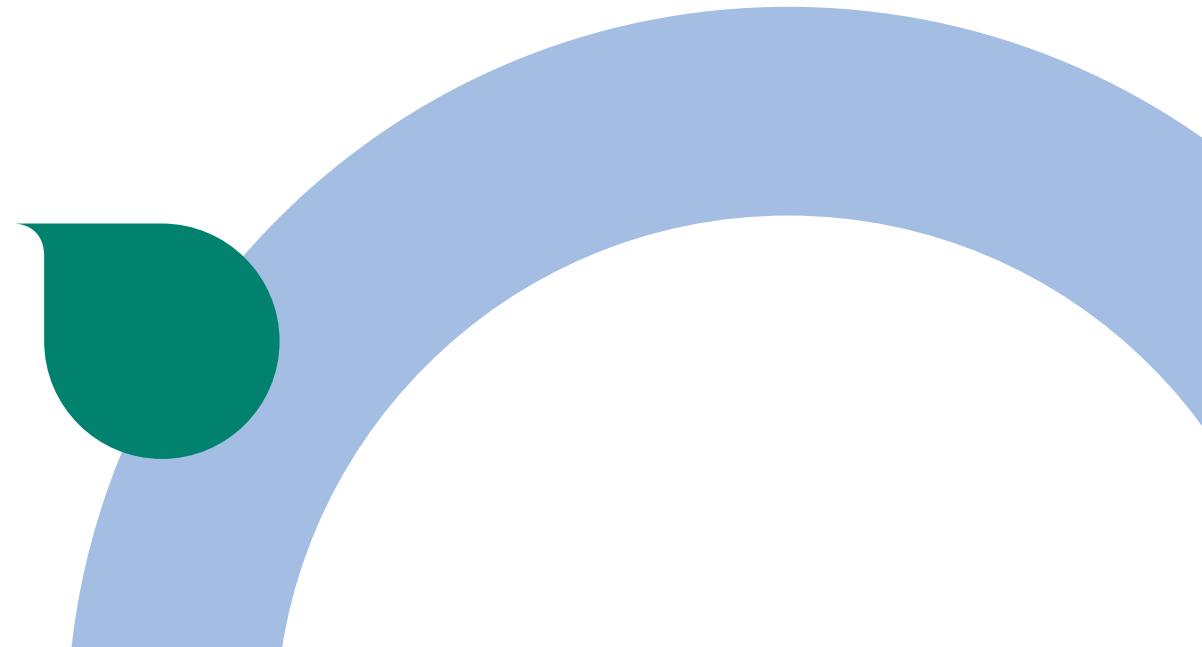
 **Citadelle**
Médecine foetale





**Cette brochure a été réalisée dans le but
de vous aider à mieux comprendre
en quoi consiste l'examen que vous allez passer
et ainsi mieux vivre son déroulement**

L'équipe de médecine fœtale



Qu'est-ce que la biopsie de villosités placentaires ?

Le trophoblaste est une structure du début de grossesse qui deviendra, à la fin du premier trimestre, le placenta. Ce sont des villosités issues de la division des cellules de l'oeuf et entourant celui-ci. Comme elles sont originaires de l'oeuf comme l'embryon, elles peuvent être utilisées pour analyser le matériel génétique du futur bébé.

La biopsie de villosités placentaires est un examen de diagnostic anténatal consistant à prélever un fragment du trophoblaste, futur placenta. Cette échantillon de tissu sera analysé au service de génétique du CHU de Liège afin d'établir le caryotype du fœtus et dépister certaines anomalies chromosomiques ou maladies génétiques.

A qui s'adresse l'examen ?

L'examen est proposé à toutes les femmes enceintes dont la grossesse nécessite un diagnostic anténatal invasif **très précoce**.

La biopsie de villosités placentaires est généralement effectuée entre 11 et 14 semaines d'aménorrhée.

Cet examen peut être réalisé dans les cas suivants :

- Si le NIPT est positif (Test Prénatal Non Invasif)
- En présence d'antécédents personnel ou familiaux de maladie génétique (mucoviscidose, myopathie, drépanocytose, maladies métaboliques héréditaires)
- En présence d'antécédents de maladie chromosomique
- En présence d'anomalies organiques du fœtus

Cet examen est réalisé en accord avec les parents.

Comment se déroule l'examen ?

Une demi-journée d'hospitalisation est nécessaire. Vous entrez vers 7h30 et serez libérée en début d'après-midi si tout s'est bien déroulé.

Si vous le souhaitez, une personne peut vous accompagner durant la réalisation de l'examen. Vous ne devez pas être à jeun.

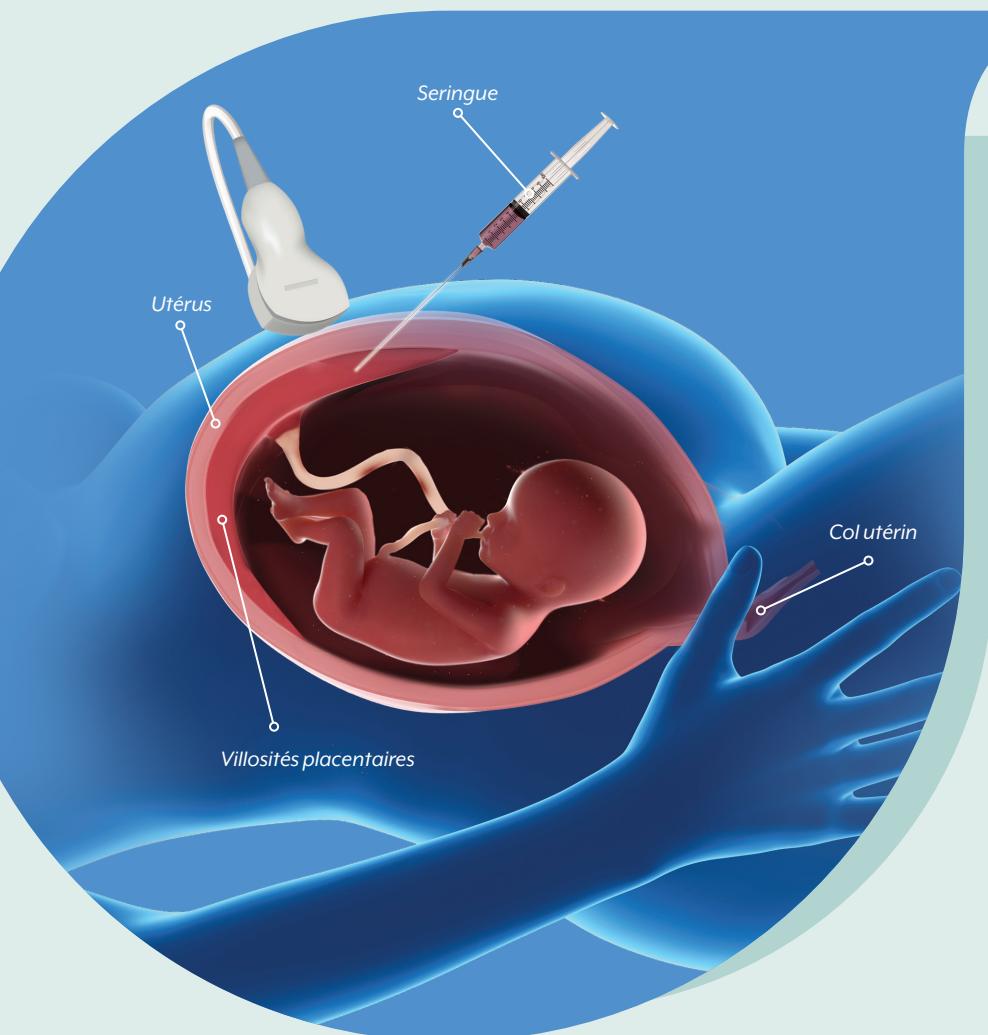
En salle d'examen, vous serez installée sur le dos, votre accompagnant assis près de vous.

Dans un premier temps, le gynécologue réalise une échographie. Il repère ainsi la position de votre fœtus, la localisation du trophoblaste et détermine la technique la plus appropriée pour réaliser la biopsie.

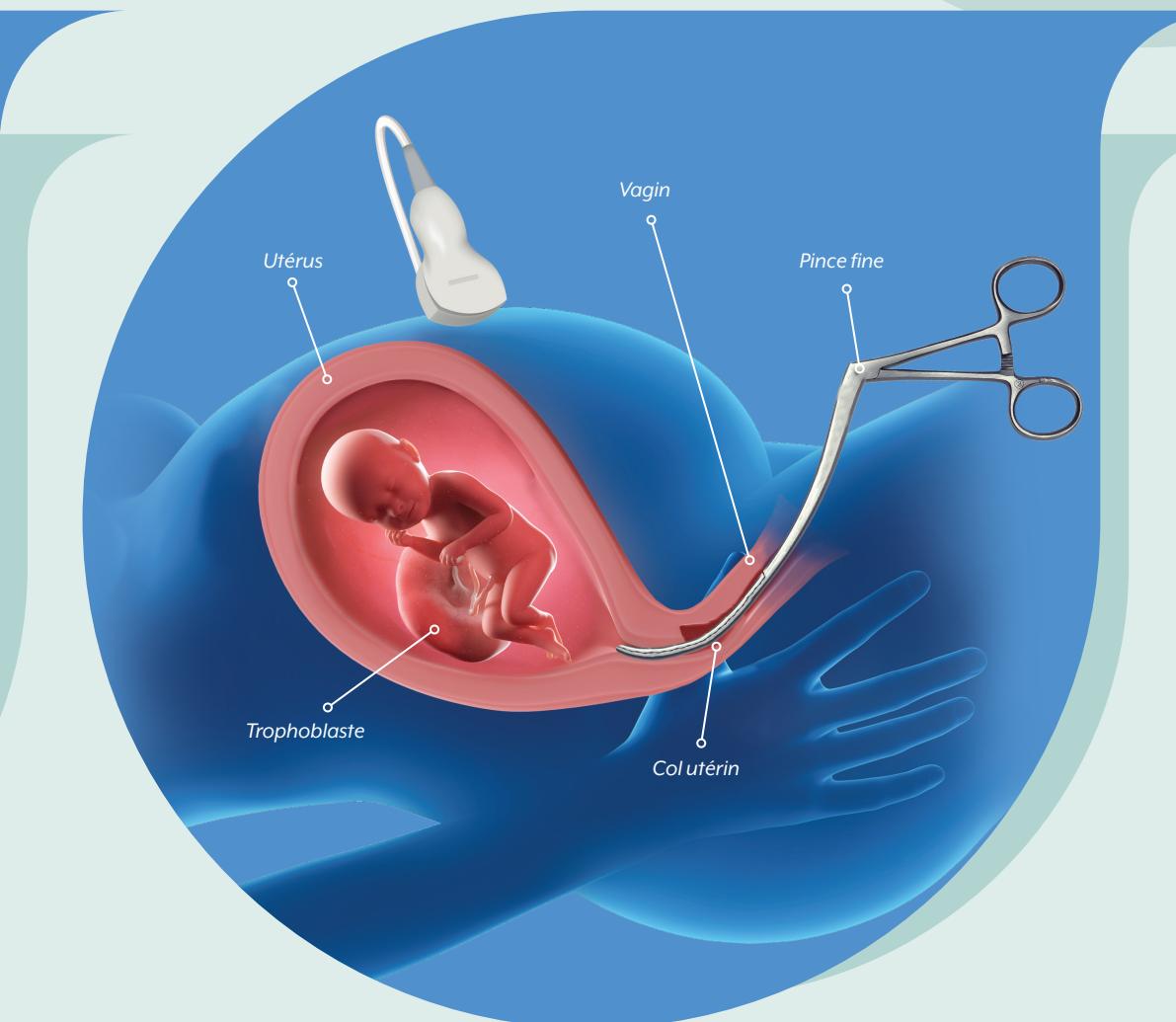
En effet, il existe deux possibilités :

- par la paroi abdominale : sous contrôle échographique, le praticien insère une fine aiguille stérile à travers la paroi abdominale, puis ponctionne un petit fragment du trophoblaste. Une anesthésie locale est réalisée au point d'introduction de l'aiguille. La ponction en elle-même n'est généralement pas douloureuse mais désagréable, et peut entraîner une contraction au moment de la ponction ;
- par voie vaginale : vous serez installée comme lors d'un examen gynécologique, le gynécologue introduit une fine pince à travers le col de l'utérus et ponctionne un petit fragment de trophoblaste.

Par voie abdominale



Par voie vaginale





NB: Si votre groupe sanguin est rhésus négatif, vous recevrez en salle d'hospitalisation une injection intramusculaire de gammaglobulines anti-rhésus pour prévenir une iso-immunisation.

Après la biopsie...

Une prise de sang sera effectuée aux deux parents.

L'échantillon de sang de la maman sera prélevé par la sage-femme juste après la ponction. Le compagnon devra quant à lui se rendre le jour même au laboratoire de l'Hôpital Citadelle situé au niveau -1 Ascenseur A route 760 avec la demande d'analyse génétique qui lui sera remise lors de la ponction.

Ces deux prélèvements sanguins accompagneront le liquide amniotique de votre foetus et ne seront analysés par le service de génétique qu'en cas de mise en évidence d'une anomalie génétique complexe. Après la ponction, vous retournez en chaise roulante en salle d'hospitalisation. Une échographie de contrôle sera réalisée entre 12:00 et 13:00 dans le même local que la ponction. Nous vous demanderons de vous y rendre par vos propres moyens (Service Mic – salle interventionnelle – Ascenseur A niveau + 4 route 440). Si l'échographie ne détecte aucune anomalie, vous pourrez quitter l'hôpital directement. Un repos relatif le reste de la journée est conseillé.

Que devient l'échantillon prélevé ?

Le prélèvement réalisé est versé dans un flacon spécial stérile et étiqueté au nom de la maman. Le flacon est ensuite envoyé au service de génétique du CHU de Liège où les analyses seront pratiquées. Les premiers résultats PARTIELS seront disponibles à la fin de la semaine chez votre gynécologue référent. L'attente des résultats COMPLETS nécessite un délai d'environ 2 semaines : c'est la mise en culture des cellules qui nécessite ce laps de temps. Le service de génétique envoie une copie des résultats à votre gynécologue traitant.

Bon à savoir

La biopsie de villosités placentaires se déroule sans complication pour la plupart des femmes. Cependant, la réalisation de cet examen comporte un risque de fausse-couche estimé à environ 1%. Cette fausse-couche peut être provoquée par une rupture des membranes, des pertes de sang ou une infection.

Ces risques sont inhérents à la technique et surviennent en dépit du respect scrupuleux des règles d'hygiène, même lorsque le médecin a une large expérience de cette procédure.

Nous vous conseillons de consulter votre gynécologue référent ou de vous rendre aux urgences obstétricales si vous observez :

- _ Des pertes vaginales de liquide ou de sang,
- _ Des contractions utérines ou une douleur abdominale,
- _ De la fièvre ou des frissons.

Inscrivez ici

les questions suscitées par la lecture de cette brochure. Vous les poserez lors de votre prochaine visite, avant la réalisation de la biopsie de villosités placentaires.

.....
.....
.....
.....
.....

A ne pas oublier

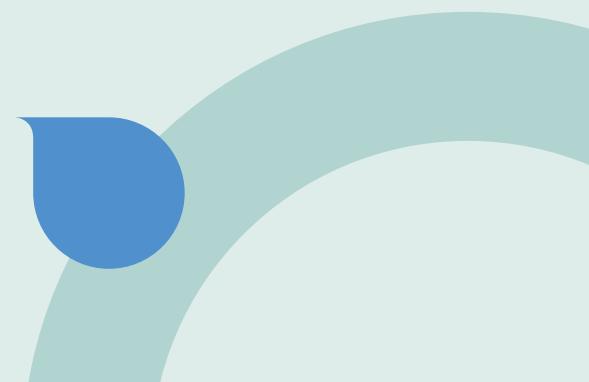
N'oubliez pas de nous rapporter la fiche de consentement signée stipulant que :

- _ Vous avez reçu les informations souhaitées avant une biopsie de villosités placentaires.
- _ Vous connaissez les bénéfices mais aussi les risques inhérents à l'acte médical qui vous est proposé.
- _ Vous connaissez les raisons qui ont amené votre médecin à vous proposer cet examen.
- _ Vous avez le droit et l'opportunité d'en discuter avec le médecin et l'équipe médicale.
- _ Vous continuez à souhaiter cet examen.

Il sera annexé à votre dossier selon les prescriptions légales en matière d'information du patient.

Si vous disposez d'une carte de groupe sanguin, prenez-la également, ainsi que la demande de la part de votre gynécologue référent.

Merci à vous !





N'hésitez pas à nous contacter

Service de médecine fœtale

Pr. F. Chantraine
D'r S. Delcominette
D'r M. Denef
D'r L. Noel
D'r J. Tack

Sage-femme en chef

E. Prato

Sages-femmes

Anne-Sophie Albanese
Tiphanie Dupouy
Angela Faraone
Marie-Grâce Schenato



04 321 73 11

Urgences (bloc accouchement)



04 321 65 72

